

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 10 juin 2024

Délibération CA n° 202406-04

### DÉLIBÉRATION

#### VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS POUR LE PLAN « BIBLIOTHÈQUES OUVERTES + »

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;  
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;  
Vu les statuts de Normandie Université, notamment les articles 7 et 8, adoptés par la délibération CA N°201407-02 du 2 juillet 2014 ;  
Vu les statuts modifiés de Normandie Université, notamment l'article 8.1, adoptés par la délibération CA N°202209-02 du 26 septembre 2022 ;  
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;  
Considérant la présentation du versement des subventions aux établissements pour le plan « Bibliothèques ouvertes+ » ;*

#### Article 1 :

Lancé en 2016, afin de soutenir de nouvelles extensions d'horaires en bibliothèque universitaire, le Plan « Bibliothèques ouvertes + » finance deux types d'actions :

- L'embauche de moniteurs étudiants et de personnels de sécurité, afin d'assurer les plages d'extensions d'horaires en soirée, le week-end et pendant les congés universitaires ;
- La réalisation d'aménagements permettant d'améliorer l'accueil et les services offerts aux usagers.

Lauréate des deux appels à projets lancés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2016-2019) et (2020-2023), la ComUE Normandie Université reverse les subventions perçues aux établissements (Universités de Rouen, Caen et Le Havre Normandie) et dresse le bilan annuel de l'action à l'intention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'enjeu, consigné dans l'axe 1 (action 1.1) du Schéma Directeur de la Documentation en Normandie, est de poursuivre et consolider l'élargissement des plages d'ouverture de certaines bibliothèques universitaires des établissements membres le soir, les week-end, ainsi que pendant les vacances scolaires. À cet effet, les subventions du Plan « Bibliothèques ouvertes + » font l'objet d'une pérennisation à l'initiative de Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour 2024, Normandie Université souhaite renouveler le principe de versement des subventions du Plan « Bibliothèques ouvertes + » aux établissements, conformément aux modalités précédemment énoncées (versement de la totalité des subventions PBO+ aux Universités de Caen, Rouen et le Havre Normandie).

**Le Conseil d'Administration approuve le versement des subventions aux établissements pour le Plan « Bibliothèques Ouvertes + » et délègue à la Présidence de Normandie Université le pouvoir de signer la convention de versement 2024 au nom de l'établissement.**



<b>Résultats des votes – Nombre de votants : 33</b>
Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 6

**Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Adoptée en Conseil d'Administration le 10 juin 2024,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

